Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 33 (1907)

Heft: 17

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la ligne de Chamby et 10 courses également dans chaque direction pour la ligne de Châtel-St-Denis.

Pour le service d'hiver quelques courses sont supprimées, principalement sur la ligne de Châtel-St-Denis.

Les correspondances sont assurées en gare de Vevey avec les C. F. F., à Chamby avec le M.-O.-B. et à Châtel-St-Denis avec les Chemins de fer électriques de la Gruyère, y compris le Châtel-Palézieux. Dans la mesure du possible, on a cherché à correspondre à la bifurcation de St-Légier avec les trains des deux lignes.

La gare de Vevey expédie et reçoit en moyenne par jour 42 trains.

La vitesse maximale admise par le Département fédéral des chemins de fer est de 25 km. à l'heure.

La vitesse moyenne de marche pour l'établissement de l'horaire pour un train de 42 tonnes en rampe de 50 $^0/_{00}$ a été calculée de la manière suivante :

Effort de traction en kg. sur rampe de 50 $^0\!/_{00},$ le coefficient de traction étant de 10 kg. par tonne.

une vitesse de 18 ³/₄ km. à l'heure.

Les taxes admises sur les Chemins de fer électriques veveysans sont de 10 cent. par kilomètre pour la $3^{\rm me}$ classe et de 16 cent. pour la $2^{\rm me}$. Les billets d'aller et retour jouissent d'un rabais de $20~^0/_0$ sur le prix des billets de simple course. Il existe en outre différents genres d'abonnements.

Les taxes pour le transport des marchandises tant en service intérieur qu'en service direct sont établies sur les bases du système de tarif suisse dit « de réforme ».

Nous donnons ci-dessous quelques renseignements statistiques concernant l'exploitation du réseau en 1906.

Nombre de	voyageurs	transpor	rtés				249 196.—
Tonnage de	es bagage	s et m	arc	han	dis	es	
transporte	és					. Т.	13192.—
Recettes d'e	xploitation				Y.	Fr.	180 968.—
Parcours en	kilomètre	s-trains				Km.	144 530.—
Produit par	kilomètre	de ligne	е.			Fr.	11170.—
Dépense)))))	6615.16
»		voiture-	mot	tric	e.)	0.28

VIII. CONSTITUTION DU CAPITAL

La dépense totale de premier établissement, y compris l'usine génératrice et le matériel roulant, avait été primitivement arrêtée à la somme de Fr. 2 270 000. Ce chiffre a sensiblement augmenté par suite de l'acquisition de nouveaux véhicules.

Le coût total des dépenses de construction au 31 décembre 1906 s'élevait à Fr. 2583237.56, se décomposant comme suit :

Frais généraux et intérêts	S .	1.		Fr.	106 467.05
Expropriations))	417945.98
Etablissement de la ligne		1.))	1732033.97
Matériel roulant))	313 544.01
Mobilier et ustensiles .))	13 236.55
	Т	otal		Fr.	2583237.56

ce qui fait ressortir à Fr. 167 275 le kilomètre de ligne, matériel roulant coumpris.

Ce chiffre peut paraître élevé pour une ligne à voie étroite construite dans des conditions ordinaires, mais il y a lieu de tenir compte de la cherté des terrains dans la belle contrée parcourue par ces lignes et des frais de construction des deux importants ouvrages d'art que nous avons décrits.

IX. DIVERS

La ligne Vevey-Blonay-Chamby a été ouverte à l'exploitation le 1^{er} octobre 1902 et la ligne Vevey-Châtel-St-Denis le 2 août 1904.

Signalons en terminant que MM. les ingénieurs F.-H. Cottier, J. Couchepin, J. Dubuis et M. Wiesendanger, du bureau A. Palaz, ont également collaboré soit aux études, soit à la construction du réseau des chemins de fer électriques veveysans.

Divers.

CONCOURS

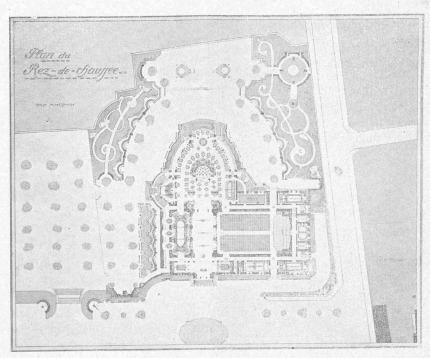
Etude d'un casino à élever sur la propriété Matthey, place Montbenon, Lausanne^t.

He prix : Projet « Deux carrés inscrits », de MM. Monod & Laverrière, architectes, à Lausanne.

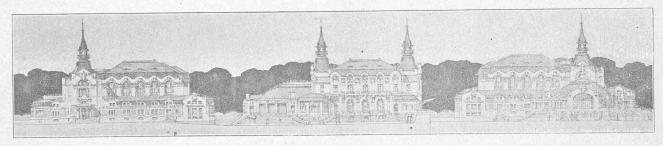
Nous reproduisons à la page 208 les 2 planches caractéristiques de ce projet.

¹ Voir Nº du 25 août 1907, page 193.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN CASINO, A LAUSANNE



Plan du rez-de-chaussée.



Façade Nord.

Façade Est.

Façade Sud.

IIº prix : Projet « Deux carrés inscrits », de MM. Monod & Laverrière, architectes, à Lausanne.

BIBLIOGRAPHIE

Série de prix des travaux du bâtiment, à Neuchâtel. — Librairie A.-G. Berthoud, Neuchâtel, 1907. — Prix: Fr. 6.—.

La cinquième édition de cette très utile publication vient de paraître. Elle est élaborée comme les précédentes par M. EUGÈNE COLOMB, architecte, à Neuchâtel, et contient outre la série des prix une quantité de renseignements indispensables aux architectes, entrepreneurs et aux propriétaires de bâtiments. Nous citerons entr'autres le cahier des charges et conditions générales d'exécution en usage à Neuchâtel pour les travaux du bâtiment, les prescriptions provisoires de la Société suisse des ingénieurs et architectes pour l'élaboration des projets, l'exécution et le contrôle des constructions en béton armé, le tarif d'honoraires des architectes membres de la Société suisse des ingénieurs et architectes, les renseignements administratifs extraits des lois, codes et règlements fédéraux, cantonaux et communaux et enfin des renseignements techniques très com-

plets (85 pages d'impression très serrée), parmi lesquels se trouve un chapitre concernant l'évaluation des bâtiments neufs.

Cette publication, très soignée, peut être consultée avantageusement non seulement dans le canton de Neuchâtel mais dans toute la Suisse romande où les conditions de travaux du bâtiment sont analogues.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Demande d'emploi.

Ingénieur diplômé, 34 ans, bien au courant des questions d'électricité et ayant acquis par cinq ans de séjour dans deux maisons de tout premier ordre aux Etats-Unis et en Suisse la pratique commerciale et administrative des affaires, cherche situation dans maison de construction, entreprise ou administration. Références excellentes. S'adresser au Secrétaire de l'Ecole d'Ingénieurs.